



Projet de rapport
du Secrétaire général sur la mise en œuvre des résolutions de la
septième session de la Conférence ministérielle
sur
le rôle des femmes dans le développement au sein des États
membres
Soumis à la
8ème session de ladite Conférence
Le Caire, République arabe d'Égypte

du 6 au 8 juillet 2021

Projet de rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des résolutions de la septième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement au sein des États membres soumis à la huitième session de ladite Conférence Le Caire, République arabe d'Égypte du 6 au 8 juillet 2021

I. Introduction :

1. La 7^{ème} Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement au sein des États membres de l'Organisation de la coopération islamique s'est tenue à Ouagadougou, le 1^{er} décembre 2018 sous le thème : «*Session de l'autonomisation des femmes dans les États membres : défis et perspectives* ». Voici les 18 résolutions qu'elle a adoptées :

NO	SUJET	page
1	Résolution n° 1/7-F sur l'avancement de la femme palestinienne	3
2	Résolution n° 2/7-F sur la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (stem) aux jeunes femmes	3
3	Résolution N°3/7-F sur le prix de l'OCI pour les réalisations des femmes	
4	Résolution N°4/ 7-F sur l'action commune pour le soutien et l'autonomisation des femmes réfugiées et déplacées	4
5	Résolution n° 5/7-F sur les initiatives et activités menées dans le but de promouvoir l'avancement de la femme et d'en renforcer le rôle, sous la présidence de la République de Turquie de la Sixième conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des Etats membres	
6	Résolution n° 6/7- F sur les principes et procédures applicables au prix de l'OCI pour les réalisations des femmes	4
7	Résolution N°7/7-F sur les lignes directrices pour la préparation, la rédaction et la soumission des rapports de mise en œuvre de l'OPAAW	5
8	Résolution N°8/7-F sur le conseil consultatif des femmes issu de la conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI	6
9	Résolution N°9/7-F sur le rôle de la femme dans la résolution des conflits et la promotion de la paix sociale	6
10	Résolution N°10/7-F sur la promotion du concept de la Banque de la Famille dans les Etats membres de l'OCI	6
11	Résolution N°11/7-F sur la création d'un marché permanent pour soutenir les produits et autonomiser économiquement les femmes jordaniennes	
12	Résolution N°12/7-F sur le changement du nom de la conférence ministérielle en « conférence ministérielle de l'OCI pour la femme »	
13	Résolution N°13/7-F sur l'autonomisation politique des femmes et la promotion du leadership féminin	7
14	Résolution N°14/7-F sur l'autonomisation économique des femmes	7
15	Résolution N°15/7-F sur l'autonomisation sociale des femmes	7
16	Résolution N°16/7-F sur la protection de la femme	7
17	Résolution N°17/7-F sur la création d'un groupe de travail pour l'élaboration du projet de règlement intérieur de l'Organisation pour le développement de la femme	7
18	Résolution N°18/7-F sur le lieu et la date de la 8ème conférence ministérielle des Etats membres de l'OCI pour la femme	

2. Le Conseil des ministres des Affaires étrangères a adopté sa résolution n° 4/46-CULT lors de sa quarante-sixième session tenue les 1er et 2 mars 2019 à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, et sa résolution n° 47/47-CULT lors de sa quarante-septième session tenue les 27 et 28 novembre 2020 à Niamey, République du Niger. A travers ces deux résolutions, il s'est félicité des résolutions adoptées par la septième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement au sein des États membres, tenue au Burkina Faso les 30 décembre et 1er novembre 2018 à Ouagadougou et a appelé à leur mise en œuvre.

II. Les activités menées par le Secrétariat général en coordination avec les organes et institutions compétents de l'OCI pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces résolutions :

3. Le Secrétariat général a pris une série de mesures pour assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par la septième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement au sein des États membres. Ce rapport comprend les activités menées par le Secrétariat général en coordination avec les organes et institutions compétents de l'organisation pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la septième Conférence ministérielle sur les femmes tenue en décembre 2018.

Résolution n° 1/7-F sur l'avancement de la femme palestinienne

4. L'Administration a contacté le bureau de l'OCI à Ramallah afin de faire la lumière dans les médias sur les problèmes rencontrés par les femmes palestiniennes, et il a été convenu d'organiser un festival culturel et une exposition d'artisanat et de produits alimentaires palestiniens en Allemagne, mais la pandémie du nouveau coronavirus et les répercussions imposées sur les déplacements ont empêché la tenue de cette activité. Cependant, la coordination est en cours avec les autorités palestiniennes concernées pour organiser l'événement en parallèle à la tenue de consultations bilatérales entre le Secrétariat général et l'Allemagne, après le rétablissement des conditions sanitaires mondiales.

Résolution n° 2/7-F sur la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (stem) aux jeunes femmes

5. Le Secrétariat général a publié périodiquement des communiqués de presse à l'occasion de « la Journée internationale des femmes et des jeunes femmes de science » le 11 février et de « la Journée internationale des jeunes femmes dans les technologies de l'information et de la communication » le 26 avril. Il y a exhorté les États membres à prendre des mesures législatives et exécutives pour offrir des programmes de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques aux femmes afin de combler le fossé entre l'éducation des femmes et les exigences du marché du travail, à Coopérer et à coordonner leurs politiques et programmes dans ce domaine. Le Secrétariat général a également lancé une plate-forme électronique sur le site Web de l'organisation pour publier pendant un mois des photos de certaines filles modèles en science et technologie de certains États membres. C'était dans le but d'intensifier les efforts pour promouvoir et encourager la participation

des filles et des femmes dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, afin de les motiver à poursuivre des études et à travailler dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

6. D'autre part, le Secrétariat général a organisé, en coordination avec le COMSTECH, un colloque virtuel sur le renforcement de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques aux femmes et aux filles le 10 septembre 2020. C'était en coordination avec le Burkina Faso, président de la Septième Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement au sein des États membres, avec la participation de hauts fonctionnaires des ministères de la femme des États membres et d'experts des organes et institutions compétents de l'OCI, en particulier l'ISESCO et la Banque islamique de développement.

Résolution N°4/ 7-F sur l'action commune pour le soutien et l'autonomisation des femmes réfugiées et déplacées

7. Dans le cadre de ses efforts pour suivre la mise en œuvre de la résolution susmentionnée et pour atteindre les objectifs contenus dans le programme de travail de l'organisation et dans ses stratégies connexes, notamment à la lumière des répercussions sociales et économiques de la pandémie du nouveau Coronavirus, l'Administration générale des affaires culturelles, sociales et familiales a préparé un projet sur l'autonomisation des femmes dans les lieux de refuge et de déplacement dans les États membres les moins développés et les plus nécessiteux. Il s'agit notamment du Soudan qui accueille un grand nombre de réfugiés d'Etats voisins et de déplacés suite aux conflits interne dans ce pays. Il y a également la Jordanie qui accueille un grand nombre de réfugiés syriens et palestiniens. Par ailleurs, le Burkina Faso, connaît une augmentation du nombre de personnes déplacées à la suite d'attaques terroristes dans le nord et l'est du pays, en plus des réfugiés de la République voisine du Mali qu'il accueille.

Le Secrétariat général a présenté le projet à la Banque islamique de développement et au Fonds de solidarité islamique demandant un appui pour le financer, et le Fonds de solidarité islamique a exprimé sa volonté de contribuer à sa mise en œuvre. Le Secrétariat général travaille pour mettre en œuvre ce projet, en coordination avec le Fonds les pays concernés.

Résolution n° 6/7- sur les principes et procédures applicables au Prix de l'OCI pour les réalisations des femmes

8. Le Conseil consultatif des femmes, en tant que comité de sélection du Prix, a choisi le thème «*Initiatives innovantes pour autonomiser les femmes rurales* » comme thème de la deuxième édition du Prix. Le Secrétariat général a diffusé le formulaire de candidature et les critères d'attribution aux États membres, et a reçu un total de neuf (9) candidatures, qui sont les suivantes :

Deux (2) pour le groupe asiatique (Azerbaïdjan et Pakistan), trois (3) pour le groupe africain (Burkina Faso, Tchad et Nigéria) et quatre (4) pour le groupe arabe (Arabie saoudite, Liban, Tunisie et Soudan).

9. Le Conseil consultatif des femmes a examiné les dossiers de candidature lors de sa sixième réunion tenue les 14 et 15 décembre 2020, et conformément aux critères énoncés dans la présente résolution et dans le document de réflexion sur le prix adopté par le Comité des représentants permanents, le Comité a proposé les candidatures suivantes pour le prix lors de sa deuxième session :
 - Centre de Recherche, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur les Femmes de la République Tunisienne, pour le Groupe Arabe.
 - Association pour la promotion de la femme rurale à Gao du Burkina Faso, pour le groupe africain.
 - Mme Shamim Chol Kashmir de la République islamique du Pakistan, représentant le groupe asiatique.
 - Le Fonds monétaire palestinien (Etat de Palestine).
10. Les États membres ont reçu un rapport sur la réunion du comité, ainsi qu'une liste restreinte des candidates proposées pour le prix par les États membres. Compte tenu du manque de ressources financières du Secrétariat général en raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie du nouveau Coronavirus sur les États membres et des mesures imposées aux déplacements pour faire face à la propagation de la pandémie, le Secrétariat général recommande de reporter l'attribution du Prix à la prochaine neuvième session de Conférence ministérielle pour les femmes.

Résolution N°7/7-F sur les lignes directrices pour la préparation, la rédaction et la soumission des rapports de mise en œuvre de l'OPAAW

11. Le Secrétariat général, en coordination avec le SESRIC, a organisé un cours de formation sur l'utilisation des lignes directrices pour la préparation, la rédaction et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Plan OPAAW les 17 et 18 septembre 2019 à Ankara au siège du SESRIC, avec la participation des institutions nationales concernées par l'autonomisation des femmes dans les États membres et des experts des organes pertinents de l'Organisation. Le Secrétariat général travaille en coordination avec le SESRIC pour que les États membres remplissent le formulaire d'enquête, afin que le Centre puisse utiliser les résultats de l'enquête et des rapports nationaux pour préparer le rapport de l'OCI sur les femmes et le développement pour l'année 2020, qui devrait inclure un examen complet des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du Plan « OPAAW » et dans le domaine de l'autonomisation des femmes.

12. Le Secrétariat général a reçu des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Plan de la part de nombreux États membres. En coordination avec le Burkina Faso, président de la septième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement au sein des États membres, le Secrétariat général a tenu une réunion de coordination avec le Conseil consultatif des femmes et les organes et institutions compétents de l'organisation le 15 décembre 2020, afin d'étudier les moyens de constituer un comité directeur chargé d'étudier ces rapports et de les présenter à la huitième Conférence ministérielle sur les femmes.

Au vu des obligations financières qui résulteront des travaux dudit comité, la réunion a recommandé que la question soit étudiée par la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires à la réunion ministérielle en vue d'une décision sur la formation du comité par la Conférence.

Résolution N°8/7-F sur le conseil consultatif des femmes issu de la conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des Etats membres de l'OCI

13. Le Conseil consultatif pour les femmes a tenu ses quatrième, cinquième et sixième réunions (virtuelles), respectivement, le 12 mai 2019, les 3 et 4 novembre 2019 et les 14 et 15 décembre 2020 au siège du Secrétariat général en présence de la Ministre de la Femme du Burkina Faso, Présidente de la Septième Conférence Ministérielle sur la Femme. Le Conseil a également tenu une réunion virtuelle via les technologies de l'information (Zoom) en juin 2020 sur les répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus sur les femmes et les filles dans les États membres, en présence de la ministre de la Femme du Burkina Faso, présidente de la septième conférence ministérielle, qui a publié une déclaration à cet égard.

14. Les États membres ont reçu des rapports sur ces réunions.

Résolution N°9/7-F sur le rôle de la femme dans la résolution des conflits et la promotion de la paix sociale

15. Le Secrétariat général, en coordination avec le Conseil consultatif des femmes, a organisé un colloque virtuel interactif sur « *Le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité* » avec la participation d'expertes des trois groupes géographiques de l'Organisation, dans le cadre d'une série d'activités culturelles, le mardi 23 mars 2021. Les participants au colloque ont présenté leurs contributions concernant la résolution 1325 émise par le Conseil de sécurité de l'ONU sur l'implication des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Résolution N°10/7-F sur la promotion du concept de la Banque de la Famille dans les Etats membres de l'OCI

16. La résolution adoptée par la septième Conférence ministérielle sur les femmes a appelé les États membres et les organes et institutions concernés de l'OCI, en particulier la Banque islamique de développement, l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture et le Centre islamique pour le développement du commerce, à soutenir l'initiative de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture. Ladite initiative visent à diffuser, en coopération avec le Secrétariat général, l'expérience de la banque familiale dans les pays membres de l'organisation, notamment dans les pays du G5-Sahel.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la résolution, deux ateliers ont été organisés pour promouvoir le concept de banque familiale dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique. Le Secrétariat général, en coordination avec la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture, a organisé deux ateliers pour promouvoir le concept de banque familiale dans les États membres du G5-Sahel, le premier les 19 et 20 janvier 2020 au siège du Secrétariat général, et le second virtuellement en juin 2020. Y ont participé les pays du G5-Sahel et les organes et institutions compétents de l'organisation, la « Family Bank » au Soudan et le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à Bahreïn, en présence du Ministre de la femme en Burkina Faso, Présidente de la septième Conférence ministérielle pour les femmes.

Des comités nationaux ont été formés dans les cinq pays et le Secrétariat général travaille avec ces comités en coordination avec la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture, la Banque islamique de développement et le Fonds de solidarité islamique, afin de mettre en œuvre le projet dans les pays du G5-Sahel.

17. Les États membres, les organes et institutions compétents de l'Organisation ont reçu des rapports sur les deux réunions.

Les résolutions N°13/7-F sur l'autonomisation politique des femmes et la promotion du leadership féminin, N°14/7-F sur l'autonomisation économique des femmes, N°15/7-F sur l'autonomisation sociale des femmes, et N°16/7-F sur la protection de la femme

18. La République arabe d'Égypte a organisé, le 17 juin 2019 au Caire, une table ronde sur l'autonomisation des femmes dans le monde islamique, avec la participation de plusieurs ministres des femmes des États membres de l'Organisation de la coopération islamique et des représentants d'ONU-Femmes. Les participants ont discuté des questions d'autonomisation économique, sociale et politique des femmes.

19. Les États membres ont reçu un rapport sur les résultats de la réunion.

Résolution N°17/7-F sur la création d'un groupe de travail pour l'élaboration du projet de règlement intérieur de l'Organisation pour le développement de la femme

20. En coordination avec la République arabe d'Égypte, État siège de l'Organisation pour le développement des femmes, et le Burkina Faso, Président de la septième Conférence ministérielle sur les femmes, le Secrétariat général, a tenu les réunions du Groupe de travail temporaire à composition non limitée pour préparer le règlements intérieur et administratif de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique.

La première s'est déroulée le 16 juin 2019 au Caire, et la seconde les 12 et 13 janvier 2020 au siège du Secrétariat général à Djeddah, avec la participation de nombreux États membres de l'Organisation de la coopération islamique ; et le projet de règlement intérieur de l'Organisation pour le développement des femmes a été discuté et approuvé. Les participants ont également discuté des moyens de préparer les projets des règlements administratif et financier et du statut de personnel de l'Organisation pour le développement des femmes.

21. Le Statut de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique est entré en vigueur le 31 juillet 2020 avec la ratification de quinze pays.

Le Secrétariat général, en coordination avec la République arabe d'Égypte, a tenu la première session du Conseil des ministres de l'Organisation pour le développement des femmes les 21 et 22 octobre 2020, sous la présidence de la République arabe d'Égypte, et les règles de procédure et méthodes de travail de l'organisation préparées par le groupe de travail temporaire ont été approuvées par le Conseil.

Le Conseil a également pris la décision de créer deux comités à composition non limitée pour rédiger les règlements financiers et administratifs de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique.

22. Les réunions des deux comités à composition non limitée chargés d'élaborer le règlement financier et administratif de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique se sont tenues (par visioconférence) les mardi et mercredi 2 et 3 mars et les mardi et mercredi 9 et 10 mars 2021. La réunion a examiné le projet de règlement financier et comptable interne de l'organisation. Dans ce document, le respect du règlement financier et comptable de l'OCI et des institutions spécialisées similaires a été pris en compte.

23. La première session extraordinaire du Conseil ministériel de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique s'est tenue (virtuellement) le mercredi 24 mars 2021. La réunion a adopté les critères pour la candidature de la

directrice exécutive de l'Organisation, et a également approuvé les projets de règlement financier et administratif qui avaient été élaborés lors des réunions des deux groupes d'experts à composition non limitée.

24. Le Secrétariat général a reçu des commentaires des Émirats arabes unis, du Royaume d'Arabie saoudite et de l'État du Koweït sur le rapport de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères, et la partie égyptienne a reçu ces commentaires en sa qualité de la présidente de la présente session du Conseil.
25. Son Excellence le Secrétaire général a signé un mémorandum d'accord avec l'ONU-Femmes en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et un autre avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) dans le but de renforcer la consultation et de promouvoir la coopération entre l'organisation et ces organismes sur des questions d'intérêt commun. Ces deux mémoranda visent également la mise en œuvre des recommandations les plus importantes de la Conférence de Pékin, des Objectifs de développement durable des Nations Unies jusqu'en 2030, du Plan de l'Organisation de la coopération islamique pour la promotion de la condition de la femme (OPAAW), du Programme d'action OCI-2025 et des résolutions de la Conférence ministérielle sur la femme.

Il y a lieu de noter la participation du Secrétariat général, du Conseil consultatif sur les femmes, de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme et de plusieurs autres organes compétents de l'OCI aux réunions annuelles de la Commission de la condition de la femme à New York. Le Secrétariat général passe en revue les efforts de l'organisation dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de l'avancement de leur statut dans les États membres.